

**CONCOURS DE RECRUTEMENT DE MAGISTRATS
DU SECOND GRADE**

**(ouverts en application de l'article 21-1 de l'ordonnance n°58-1270 du 22
décembre 1958 modifiée)**

ECOLE NATIONALE DE LA MAGISTRATURE

SESSION 2018

Jeudi 6 septembre 2018

Troisième épreuve d'admissibilité :

NOTE DE SYNTHÈSE

(DURÉE 5 HEURES)

**Rédigez, à partir des documents joints, une note de
synthèse d'environ quatre pages, relative à :
«la médiation judiciaire»**

Liste des documents :

Document n°1 : « La médiation judiciaire permet aux parties de préserver l'avenir de leurs relations », Entretien avec le Président du Tribunal de Grande Instance de Créteil, Le Point, 16 décembre 2017 – 5 pages ;

Document n°2 : « La médiation judiciaire, parent pauvre du système judiciaire ? », Officiel de la médiation, Agnès Tavel, 4 février 2017 – 2 pages ;

Document n°3 : « Le médiateur de justice », 5 juillet 2012 - site internet du ministère de la justice – 2 pages ;

Document n°4 : La médiation judiciaire, Conseil départemental d'accès au droit des Landes – 2 pages ;

Document n°5 : Décret n°2017-1457 du 9 octobre 2017 relatif à la liste des médiateurs auprès de la cour d'appel, JORF n°0238 du 11 octobre 2017 – 4 pages ;

Document n°6 : « J21 : la loi de modernisation de la Justice entre en vigueur », site internet du ministère de la justice – 1 page ;

Document n°7 : « Les couacs de la réforme de la médiation judiciaire », Le Monde, 6 mars 2018 – 3 pages ;

Document n°8 : « La médiation », numéro hors-série du bulletin d'information de la Cour de Cassation, – 15 pages ;

Document n°9 : « Bordeaux : tous les avantages de la médiation judiciaire », Jean-Michel DESPLOS, Sud-Ouest, 21 juin 2016 – 2 pages ;

Document n°10 : Articles 131-1 à 131-15 - du Code de procédure civile – 3 pages ;

Document n°11 : Loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXIème siècle, JORF n°0269 du 19 novembre 2016 - extraits – 6 pages ;

Document n°12 : Médiation et prévention selon la Cour de Cassation, « Le droit en débats », Jean-Edouard Robiou du Pont, 1er juillet 2015, Dalloz Actualités – 4 pages;